



Association Sportive  
Automobile Dauphinoise

Association Chamroussienne  
Des Rendez-Vous Mécaniques



## **Course de Côte de Chamrousse 25 – 26 et 27 août 2017**

# **Règlement**

---



- 42<sup>e</sup> course de côte nationale  
Championnat de France de la Montagne
- 22<sup>e</sup> course de côte V.H.C.  
Championnat de France de la Montagne V.H.C.

# 42<sup>e</sup> Course de côte de Chamrousse

Championnat de France de la Montagne

Épreuve Nationale PEA

## 22<sup>e</sup> course de côte de Chamrousse V.H.C.

Championnat de France V.H.C.

25 - 26 - 27 août 2017

# REGLEMENT PARTICULIER



## Sommaire

Article 1.P	Organisation de la course .....	3
Article 2.P	Assurances .....	5
Article 3.P	Concurrents et pilotes .....	5
Article 4.P	Voitures et équipements .....	5
Article 5.P	Publicités .....	6
Article 6.P	Sites et infrastructures .....	6
Article 7.P	Déroulement de l'épreuve.....	7
Article 8.P	Pénalités .....	7
Article 9.P	Classement .....	7
Article 10.P	Prix .....	8

# 42<sup>e</sup> course de côte nationale de Chamrousse

L'association sportive automobile dauphinoise en collaboration avec l'association Chamroussienne des rendez-vous mécaniques, organise les 25, 26 et 27 août 2017, une épreuve automobile nationale à participation étrangère dénommée :

## 42<sup>e</sup> course de côte nationale de Chamrousse

Cette épreuve compte pour :

- Championnat de France de Montagne « voitures de production »
- Championnat de France de la Montagne « voitures de sport »
- Championnat de France féminin 2017
- Coupe de France coefficient 1
- Trophée championnat de France groupe N/FN/SP
- Trophée championnat de France groupe A/FA
- Trophée championnat de France groupe GT DE SÉRIE
- Trophée championnat de France groupe GTTS
- Trophée championnat de France groupe CN/CN+
- Trophée championnat de France groupe D/E
- Trophée championnat de France groupe F2000
- Trophée championnat groupe FC
- Trophée championnat de France meilleur jeune (-25 ans) CFM voitures de production
- Trophée Lionel Régal pour meilleur jeune (-25 ans) CFM voitures de sport
- Championnat du comité Rhône-Alpes
- Challenge Daniel Dampne de L'A.S.A. Dauphinoise

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° 682 du mardi 11 juillet 2017

## ARTICLE 1.P ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1. P. OFFICIELS

**Observateur:**

<b>Président du collège des commissaires sportifs :</b>	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492
<b>Membres du collège des commissaires sportifs :</b>	Jean BERGERAND	Licence n° 1698
	Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
	André GUIBLAIN	Licence n° 7081
	Hugues HUEBER	Licence n° 1563

<b>Secrétaire Du Collège</b>	Emilie TRAMONT	Licence n° 179234
------------------------------	----------------	-------------------

<b>Directeur De Course :</b>	Yves LARA	Licence n° 7497
------------------------------	-----------	-----------------

<b>Directeurs De Course Adjoints :</b>	<b>Ligne De Départ:</b>	Jean Claude HECTOR	Licence n° 1805
		Laurent BENOIT	Licence n° 46771
		Sylvain METTON	Licence n° 2206
	<b>Poste Intermédiaire:</b>	Pierre BRINDANI	Licence n° 2057

<b>Responsable Ligne Sécurité</b>	Guy GAMBERT	Licence n° 31602
-----------------------------------	-------------	------------------

<b>Médecin Responsable :</b>	Patrick CHERREAU	Licence n° 510
------------------------------	------------------	----------------

<b>Commissaire Technique Délégué :</b>	Serge PERGOLOTTI	Licence n° 6047
----------------------------------------	------------------	-----------------

<b>Commissaires Techniques :</b>	André BOIVIN	Licence n° 3572
	Sylvie DALPAOS	Licence n° 233751
	Yannick MARTIN	Licence n° 138098
	Christian RACHEX	Licence n° 44281
	Jean Marc RANCON	Licence n° 169602
	Jean-Paul GASPOZ	Licence n° CH 323

Groupe H/IS

<b>Responsable de la mise en place du Parc Concurrent :</b>	André GUIBLAIN	Licence n° 7081
-------------------------------------------------------------	----------------	-----------------

<b>Chronomètres Fédéraux:</b>	Francine BLANQUIN	Licence n° 1945
	Daniel BLANQUIN	Licence n° 1942
	Jean Paul DURAND	Licence n° 27683

<b>Chargé de l'application de la Mise en Place des Moyens :</b>	Didier EYMARD	Licence n° 17359
	Pierre PERETTI	Licence n° 34987

<b>Chargés Relations Concurrents :</b>	Nicole GUIBLAIN	Licence n° 7079
	Valérie JEUNE	Licence n° 1161099
	Gilles ROUX	Licence n° 1482

<b>Chargé Des Commissaires De Route :</b>	Marcel BOSSAN	Licence n° 30842
-------------------------------------------	---------------	------------------

<b>Speaker Officiel:</b>	Jean-Michel BAYEN	Licence n° 245484
--------------------------	-------------------	-------------------

<b>Chargé de Presse :</b>	Annie PARVI	
---------------------------	-------------	--

## 1.2. P. HORAIRES

- **Clôture des engagements:** le mercredi 16 août 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés:**  
le lundi 21 août 2017
- **Vérifications administratives:**
  - ◆ le vendredi 25 août 2017 de **14h15 à 18h45** à Chamrousse - Chamrousse 1650 (le Recoin)
  - ◆ le samedi 26 août 2017 de **7h15 à 8h15** à Chamrousse - le recoin
- **Vérifications techniques :**
  - ◆ le vendredi 25 août 2017 de **14h30 à 19h00** à Chamrousse 1650 (le Recoin)
  - ◆ le samedi 26 août 2017 de **7h30 à 8h30** à Chamrousse 1650 (le Recoin)
- **Briefing commissaires:** samedi 26 août 2017 à 8h45 PC course – gendarmerie Chamrousse
- **Première réunion du collège des commissaires :** samedi 26 août 2017 à 9h15: PC course- gendarmerie - Roche-Béranger
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :** samedi 26 août 2017 à 9H45
- **Parc de départ :** Chamrousse 1750 (Roche Béranger)
- **Essais chronométrés :** samedi 26 août 2017: de 11h30 à 17h30
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course dans la série A et la série B :**
  - ◆ le samedi 26 août 2017 à 19h: pc course Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des chardons bleus
- **Course, épreuves du championnat de France**
  - ◆ Samedi 26 août : 1<sup>ère</sup> montée VHC: 17h30 à 19h
  - ◆ Dimanche 27 août
    - 1<sup>ère</sup> montée à partir de: 8h00
    - 2<sup>ème</sup> montée à partir de: 11h00
    - 3<sup>ème</sup> montée à partir de: 15h30

**Podium :** dimanche 27 août 2017 à 17h30 à l'issue de la dernière montée de course "championnat" sur le paddock niveau mairie Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des trolles

Les horaires des essais et ceux de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course; les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des résultats provisoires : 15 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé:** pc course Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des chardons bleus
- **Parc fermé obligatoire sous peine d'exclusion :** avenue du père tasse: Chamrousse 1750 (Roche Béranger)
- **Remise des prix : le dimanche 27 août 2017 à 19h à l'office du tourisme de chamrousse1650 (le Recoin)**
- **Réunions du collège des commissaires :**
  - ◆ 1<sup>ère</sup> réunion : samedi 26 août 2017 à 9h15 au PC course – gendarmerie Chamrousse Roche-Béranger
  - ◆ les horaires des réunions suivantes seront précisés par le collège lors de la première réunion.

## 1.3. P. VERIFICATIONS

- **Les vérifications administratives auront lieu :**
  - ◆ le vendredi 25 août 2017 de 14h30 à 18h45 à Chamrousse 1650 (le recoin)
  - ◆ le samedi 26 août 2017 de 7h15 à 8h15 à Chamrousse 1650 (le recoin)
- **Les vérifications techniques auront lieu :**
  - ◆ le vendredi 25 août 2017 de 14h30 à 19h à Chamrousse 1650 (le recoin)
  - ◆ le samedi 26 août 2017 de 7h30 à 8h30 à Chamrousse 1650 (le recoin)
- **Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage de la mairie, place des trolles à Chamrousse 1750**  
(Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € ttc)

Les concurrents sont tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique (concurrents français)

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le **samedi 26 août à 8h30.**

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le samedi 26 août à 9h15.

**Impératif : vous munir d'une photocopie de votre permis de conduire et de votre licence à remettre au contrôle administratif au moment de votre passage**

## ARTICLE 2.P ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes

## ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, uniquement à l'adresse suivante :

A.C.R.V.M. - les cytises - 865 route de la croisette - 38420 Chamrousse  
tél: +33(0)476 590 133 - fax : +33(0)476.899.806  
email: [acrvm@wanadoo.fr](mailto:acrvm@wanadoo.fr)  
téléchargement :  
[http://chamroussesportauto.fr/documents/Demande\\_Engagement\\_cfm-2017.pdf](http://chamroussesportauto.fr/documents/Demande_Engagement_cfm-2017.pdf)

Les frais de participation sont fixés à 560 €, réduits à 280 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront être obligatoirement accompagnés des frais de participation. Les chèques sont à établir au nom de l'ACRVM. Ils sont réduits à 230 € pour les concurrents engagés au CFM challenge

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE :

Les concurrents inscrits à l'année au championnat de France de la montagne devront remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à cette épreuve. si, pour une raison de force majeure, un des concurrents ne pouvait participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée à la commission des courses de côte de la F.F.S.A.

#### FORFAIT

L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement des concurrents qui pour des raisons de force majeure n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visible sur le site :  
<http://www.coursedecote-chamrousse.fr>

## ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. P. VOITURES ADMISES

- le nombre des voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).
- les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2017

Concernant les groupes is/h : sont admises :

- classe 1 (jusqu'à 1000 cm3)
- classe 2 (de 1001 à 1400 cm3)
- classe 3 (de 1401 à 1600 cm3)
- classe 4 (de 1601 à 2000 cm3)
- classe 5 (plus de 2000 cm3)

### 4.2. P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir le règlement standard des courses de côte 2017

### 4.3. P. NUMEROS DE COURSE

Voir le règlement standard des courses de côte 2017

### 4.4. P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France auto "spécial règlement" 2017

## ARTICLE 5.P PUBLICITES

Voir le règlement standard des courses de côte 2017

- publicité obligatoire (non rachetable) : Chamrousse
- publicité obligatoire (non rachetable) : selon additif
- publicité optionnelle : selon additif

## ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. P. PARCOURS

La course de côte se déroule sur le cd 111 situé sur les communes de Séchilienne, Vaulnaveys le haut et Chamrousse :

- Départ : P.K. 11,900.
- Arrivée : P.K. 16,700.

La course se déroulera en 3 montées. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

- pente moyenne : 7%
- longueur du parcours : 4,800 km.
- modalités de retour au départ : par le tracé de la course, sur ordre et conduite de la direction de course
- parc de départ : cd 111, entre le pk 11,200 et le pk 11,600
- parc d'arrivée : cd 111, 400 m après l'arrivée

### 6.2. P. ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter le parcours de la course en sens inverse, par convoi, de la pré-grille (située sur le parc d'arrivée) jusqu'au parc de départ, sous la responsabilité de la direction de course

### 6.3. P. FILE DE DEPART

Lieu : cd 111, entre le pk 11,200 et le pk 11,600

- rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4. P. SIGNALISATION

Voir le règlement standard des courses de côte

### 6.5. P. PARC CONCURRENTS

Situé 400 m après la ligne d'arrivée, le parc concurrents est unique quels que soient les groupes.

Le parc est accessible à partir de 15h00 le vendredi 22 août 2015. L'installation sera strictement soumise aux indications données sur place par l'organisation.

Les remorques devront être garées à l'extérieur du parc concurrent sur les terrains spécifiés par les organisateurs.

Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer a, b et c d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5 minimum) et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€

### 6.6. P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés, est situé à Chamrousse 1750 (Roche Béranger) - Chamrousse

## 6.7. P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Les tableaux d'affichage officiel sont situés :

- Pendant les vérifications : devant le local du contrôle administratif
- Pendant les essais et la course : au pc course à la gendarmerie de Chamrousse
- Pendant le délai de réclamation : au pc course à la gendarmerie de Chamrousse

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

## 6.8. P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au pc, à la gendarmerie de Chamrousse - tél : 04.76.59.01.33

- vendredi 25 août : de 8h00 à 20h00
- samedi 26 août : de 7h00 à 20h00
- dimanche 27 août : de 7h00 à la fin du meeting

**CENTRE DE SECOURS LE PLUS PROCHE :  
HOPITAL NORD A LA TRONCHE HOPITAL SUD A ECHIROLLES  
LIGNE DIRECTE COMMUNE : 04.76.76.75.75**

## ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1. P. ESSAIS

Épreuve du championnat de France : le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries a et b

### 7.2. P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives

### 7.3. P. COURSE

Voir la réglementation générale : la procédure de départ se fera par feux tricolores

### 7.4. P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement des véhicules n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tous autres dispositifs analogues ne sont autorisés que dans le parc concurrent officiel et interdit entre le parc concurrents et la ligne de départ.

### 7.5. P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner faire le plein de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

## ARTICLE 8.P PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte

## ARTICLE 9.P CLASSEMENT

### 9.1. P. POUR LES ESSAIS CHRONOMETRES :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps d'une des 2 montées d'essais.

- Un classement "tous pilotes" série A
- Un classement "tous pilotes" série B
- Un classement pour les groupes IS/H confondus

## 9.2. P. POUR LA COURSE :

Le classement s'effectuera sur la base du meilleur temps des 3 montées obligatoires.  
Les classements provisoires seront affichés à 17h30 au parc d'arrivée de la course, devant la DDE.

## 9.3. P. POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE :

- Un classement Général série A et série B
- Un classement Général Féminin
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes
- Un classement pour les groupes IS/H confondus

# ARTICLE 10.P PRIX

## 10.1. P. PRIX

	SCRATCH A	SCRATCH B	GROUPE	CLASSE
1 <sup>er</sup>	500 € + 1 coupe	300 € + 1 coupe	520 € + 1 coupe	280 € + 1 coupe
2 <sup>e</sup>	400 € + 1 coupe	200 € + 1 coupe	260 € + 1 coupe	130 €
3 <sup>e</sup>	300 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	130 € + 1 coupe	
4 <sup>e</sup>	200 €			
5 <sup>e</sup>	100€			
1 <sup>er</sup> JEUNE	280 €+ 1 coupe			
1 <sup>ère</sup> DAME	280 €+ 1 coupe			

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- Seuls les prix au groupe et à la classe seront attribués au groupe FC

## 10.2. P. COUPES

Voir tableau de remise des Prix. Les coupes ne sont pas cumulables

## 10.3. P. PODIUM

Un podium "CHAMPIONNAT", sera organisé sur le paddock devant la mairie dans la foulée de la fin de l'épreuve.

## 10.4. P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu dimanche 27 août à 19h,  
Office du tourisme de Chamrousse 1650 (Le Recoin)

## 10.5. P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le dimanche 27 août 2017 à la remise des prix.

# 22<sup>e</sup> COURSE DE CÔTE de CHAMROUSSE

## Véhicules Historiques de Compétition

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise en collaboration avec l'Association Chamroussienne des Rendez-Vous Mécaniques, organise les 25, 26 et 27 août 2017, une épreuve automobile nationale à participation étrangère dénommée :

### 22<sup>e</sup> course de côte nationale VHC de Chamrousse

#### SOMMAIRE

Article 1VH. Organisation de la course .....	9
Article 2VH. Voitures admises.....	10
Article 3VH. Sécurité.....	10
Article 4VH. Publicité.....	10
Article 5VH. Licences .....	10
Article 6VH. Assurances .....	10
Article 7VH. Parcours.....	10
Article 8VH. Inscriptions .....	10
Article 9VH. Contrôles administratifs .....	10
Article 10VH. Vérifications.....	10
Article 11VH. Déroulement de l'épreuve.....	11
Article 12VH. Prix .....	11
Article 13VH. Distribution des prix.....	11

### Article 1VH. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise avec le concours de l'Association Chamroussienne des Rendez-Vous Mécaniques, organise les 25, 26 et 27 août 2017, une épreuve automobile Nationale dénommée :

#### 22<sup>e</sup> course de côte V.H.C. de Chamrousse

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC et pour le Challenge Indice de Performance

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° **xxxx**

#### 1.1 VH. OFFICIELS

- |                                                    |                       |                   |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| ➤ Président du Collège des Commissaires Sportifs : | Jean Christophe LEROY | Licence n° 5492   |
| ➤ Membres du Collège des Commissaires Sportifs :   | Jean BERGERAND        | Licence n° 1698   |
|                                                    | André GUIBLAIN        | Licence n° 7081   |
|                                                    | Hugues HUEBER         | Licence n° 1563   |
|                                                    | Isabelle FAGOT        | Licence n° 172694 |
| ➤ Directeur de course :                            | Jean Claude HECTOR    | Licence n° 1805   |
| ➤ Commissaire technique spécialisé VHC :           | Bernard PENILLA       | Licence n° 17999  |
| ➤ Commissaire technique                            | Christian RACHEX      | Licence n° 44281  |
| ➤ Chargé relations concurrents :                   | Gilles ROUX           | Licence n° 1482   |

## 1.2 VH. HORAIRES

- ◆ Samedi 26 août : 1<sup>ère</sup> montée VHC: 17h30 à 19h
- ◆ Dimanche voir règlement particulier de l'épreuve Nationale

### Article 2VH. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 (y compris les véhicules de l'épreuve Nationale)

Sont admissibles

- Les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un passeport technique historique PTH, PTN, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côte VHC (voir conditions d'admissions des véhicules)
- Par classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de compétition

### Article 3VH. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international.

L'équipement des pilotes devra être conforme à la réglementation FFSA

### Article 4VH. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

### Article 5VH. LICENCES

Voir réglementation générale

### Article 6VH. ASSURANCES

Voir règlement standard course de côte

### Article 7VH. PARCOURS

IDEM au règlement de l'épreuve CFM

### Article 8VH. INSCRIPTIONS

Voir le règlement de l'épreuve CFM. Sauf les frais de participation qui sont fixés à 420 €, réduits à 210 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à 175 € pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE.

Tout pilote qui désire marquer des points au Championnat de France de la Montagne VHC sans adhérer au Challenge du promoteur (CFM-Challenge), doit :

- Adresser une demande d'inscription au Promoteur du Championnat de France de la Montagne VHC, au plus tard 21 jours avant la date de la première épreuve dans laquelle il souhaite marquer des points.
- La demande ne pourra être acceptée qu'après signature d'un "Protocole Pilote" établi par le promoteur. Elle devra être accompagnée d'une cotisation de 50 € pour l'inscription au CFM-VHC.
- Cette cotisation est incluse pour les concurrents engagés au CFM-CHALLENGE.

Clôture des engagements : Idem CFM, Mercredi 16 août 2017 à 24 h (date du cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH. ART 9 VH : CONTROLE ADMINISTRATIF

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visibles sur le site :

<http://www.coursedecote-chamrousse.fr>

### Article 9VH. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH, dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

### Article 10VH. VERIFICATIONS

Idem au règlement de l'épreuve nationale

## Article 11VH. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 11.1 VH. DISPOSITION GENERALE

Idem au règlement de l'épreuve nationale

### 11.2 VH. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 11.3 VH. ORDRE DE DEPART

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale (Voir 1.2. P horaires du règlement de l'épreuve nationale.)

### 11.4 VH. ESSAIS CHRONOMETRES

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer une montée d'essais de bout en bout.

### 11.5 VH. CARBURANT – PNEUMATIQUE – EQUIPEMENTS

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.6 VH. NUMEROS DE COURSE

Idem au règlement particulier de l'épreuve nationale

### 11.7 VH. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.8 VH. CONFERENCE AUX PILOTES

Idem au règlement particulier de l'épreuve nationale

### 11.9 VH. PENALITES

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.10 VH. CLASSEMENT

- **Essais chronométrés**  
Le classement s'effectuera sur la base du meilleur temps des 2 montées d'essai.  
Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.
- **Course**  
L'épreuve se déroulera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.
- **Le classement sera établi de la façon suivante**
  - Un classement pour chaque groupe sans division de classe
  - Un classement pour le Challenge Indice de Performance
  - Un classement séparé pour les "Classic" qui ne devront jamais figurer au classement des VHC
  - Un classement du Championnat de France de la Montagne VHC

Il ne sera pas établi de classement scratch  
La non-participation à une ou deux montées devra être constatée par un commissaire technique

## Article 12VH. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés

## Article 13VH. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu à la fin de la 3<sup>e</sup> montée de course devant le chapiteau situé dans le parc concurrent VHC.